

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2026-108
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :
Marché de travaux n°2025-32 pour la construction
d'une maison d'accueil 4 saisons (15110 Saint-Urcize)
Notification lot 11

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment son article L. 2122-1 ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2024-122 en date 10 avril 2024 et n°2025-100 en date du 14 avril 2025 portant création et ajustement de l'autorisation de programme/crédits de paiement concernant la maison d'accueil saisons de Saint-Urcize ;

Vu la délibération n°2026-018 du 26 janvier 2026 portant attributions de l'ensemble des lots à l'exception des lots 11 et 12B infructueux et autorisant la Présidente à attribuer ces lots par voie de décision ;

Vu la proposition pour le lot 11 « Revêtement de sols coulés » de l'entreprise SEPT RESINE, ZAC Pioch Lyon 34160 BOISSERON pour un montant de 24 604,00 € HT soit 29 524,80 € TTC ;

Vu l'avis favorable de la commission des marchés à procédure adaptée en date du 17 février 2026 ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer la proposition pour le lot 11 « Revêtement de sols coulés » de l'entreprise SEPT RESINE, ZAC Pioch Lyon 34160 BOISSERON pour un montant de 24 604,00 € HT soit 29 524,80 € TTC ;

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe Domaine nordique 2026 par autorisation de programme / crédits de paiement suivant la délibération n°2025-100 en date du 17 avril 2025 ;

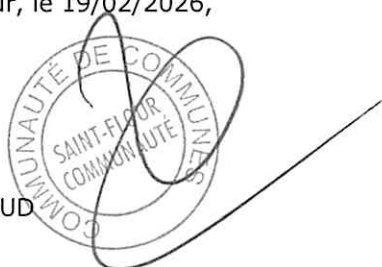
Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ;

Fait à Saint-Flour, le 19/02/2026,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260219-DEC2026-108-AU
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 25 FEV. 2026

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le 25 FEV. 2026**

AGENCE LANGUEDOC ROUSSILLON
Jean REVERSAT
ZAC Pioch Lyon
34160 BOISSERON
Tél : 04 67 91 00 60 – Fax : 04 67 91 01 78
Portable : 06 82 83 61 04
E-mail : j.reversat@stgroupe.fr



Filiale Sols industriels du groupe:



Devis n° :
Le

26-J-022
20/02/2026

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE
Mme Céline CHARRIAUD
1 Rue des Crozes
15100 SAINT-FLOUR

Objet :

Chantier Station de Ski St Urcize- Surface Totale: 123,05 m²

Madame,

Suite à nos échanges, nous avons le plaisir de vous remettre ci-joint, notre meilleure proposition de prix pour les travaux référencés ci-dessus.

Nous vous en souhaitons bonne réception et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos sincères salutations.

Le Responsable Commercial

 **SEPT RESINE**
Parc d'Activités des Epinaux
5 Avenue Roland Moreno
95740 FREPILLON
Tel 01 30 26 33 40
Siret 834 058 133 00044 - APE 4299Z



ENTREPRISE
QUALIFIÉE



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260219-DEC2026-108-AU
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

MÉTIERS
DE LA RÉSINE

AGENCE LANGUEDOC ROUSSILLON
 Jean REVERSAT
 ZAC Pioch Lyon
 34160 BOISSERON
 Tél : 04 67 91 00 60 – Fax : 04 67 91 01 78
 Portable : 06 82 83 61 04
 E-mail : j.reversat@stgroupe.fr



RESINE

Filiale Sols industriels de:

Devis n° : 26-J-022
 Le 20/02/2026



SAINT-FLOUR COMMUNAUTE
 Mme Céline CHARRIAUD
 1 Rue des Crozes
 15100 SAINT-FLOUR

Chantier Station de Ski St Urcize- Surface Totale: 123,05 m²

REVETEMENT DE SOL DE TYPE CIBELASTIC U4P4 de chez Boulenger

PREPARATION DES SUPPORTS

Ponçage des supports

Ponçage des supports de type béton neuf au disque diamant afin d'assurer une accroche optimale du futur revêtement. Nettoyage par aspiration simultanée.

m² 123,00 8,00 € 984,00 €

REVETEMENT DE SOL COULE A FROID DE TYPE CIBELASTIC DE CHEZ BOULENGER

"Revêtement de sol coulé à froid appartenant à la famille SCO composé de granulés de caoutchouc et de résine polyuréthane.

Aspect de surface lisse obtenu par ponçages croisés, lustrage de finition et application d'un vernis de protection.

Ce revêtement est visé par un Avis Technique du CSTB prenant en compte les caractéristiques environnementales et sanitaires et a obtenu un classement UPEC U4 P4 E2/3 C2.

Teinte au choix dans la palette du fournisseur.

m² 123,00 190,00 € 23 370,00 €

TRAITEMENT DES DECHETS

Traitement des déchets par évacuation et mise en décharge spécialisée.

Le traitement des déchets des futs métalliques contenant des résines est réglementé par le décret : 94-609 du 13 Juillet 1994, portant sur la loi : 75-633 du 15 Juillet 1975

250,00 €

TOTAL

24 604,00 €

SPECIFICITE DE L'OFFRE

Paiement : 45 j par le maître d'ouvrage.

Compte Pro Rata: Néant.

Durée prévisionnelle d'intervention : 2 semaines d'intervention + 2 jours de séchage

Intervention : dans des zones vides de tout passage public et débarrassées.

MONTANT HT	24 604,00 €
TVA	20,00%
MONTANT TTC	29 524,80 €

ENTREPRISE QUALIFIEE QUALISPORT ET QUALIBAT

A VOTRE CHARGE : Une aire de stockage et alimentations électriques 380 Volts et 220 Volts.



ENTREPRISE
QUALIFIEE



Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20260219-DEC2026-108-AU
 Date de télétransmission : 25/02/2026
 Date de réception en préfecture : 25/02/2026

AGENCE LANGUEDOC ROUSSILLON
Jean REVERSAT
ZAC Pioch Lyon
34160 BOISSERON
Tél : 04 67 91 00 60 – Fax : 04 67 91 01 78
Portable : 06 82 83 61 04
E-mail : j.reversat@stgroupe.fr



RESINE

Filiale Sols industriels de:



Devis n° :
Le

26-J-022
20/02/2026

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE
Mme Céline CHARRIAUD
1 Rue des Crozes
15100 SAINT-FLOUR

Chantier Station de Ski St Urcize- Surface Totale: 123,05 m²

BON DE COMMANDE

MONTANT DES TRAVAUX		
MONTANT HT		24 604,00 €
TVA	20,00%	4 920,80 €
MONTANT TTC		29 524,80 €

VALIDITE DE L'OFFRE :

Ces tarifs s'entendent selon les conditions et l'état du support à la date du devis.
Ils devront être révisés au-delà d'une durée de 1 mois

CONDITIONS DE REALISATION

Contrôle des accès et des locaux :

L'accès du chantier doit être suffisant pour les livraisons en camion

Un lieu de stockage à moins de 100 mètres du chantier (pour stockage des produits et installation du poste de travail).

Prévoir la présence d'une alimentation électrique 220 Volts à moins de 100 mètres du chantier.

CONDITION DE REGLEMENT

45 jours par le maître d'ouvrage

Si vous retenez notre proposition, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le double ci-joint, revêtu de votre acceptation.

En espérant avoir la faveur de vos ordres, nous vous prions d'agréer,

Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments

Bon pour commande :

Date :

Signature et cachet :



ENTREPRISE
QUALIFIÉE



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260219-DEC2026-108-AU
Date de transmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

MÉTIER
DE LA RÉSINE